

**REUNION**  
**du CONSEIL MUNICIPAL**  
**Mardi 11 février 2020 à 19h30**  
**à la mairie, en salle du Conseil Municipal**

=====

**Président** : Michel PORRIN

**Présents** : Mmes et Mrs PORRIN M., GUILLEMOT C., PASSAQUET C., JOLY A., DOSNE P., LE SANT K., CHAPUY B., DEROGNAT N.

**Absents-excusés** : néant

**Secrétaire de séance** : Mme LE SANT K.

**Date de convocation** : Mardi 4 février 2020

---

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le Mardi 11 février 2020 approuve par signature le compte-rendu de la dernière séance et délibère sur les points suivants :

**CONVENTION DES PRESTATION DE SERVICES ENTRE CA3B ET LA COMMUNE DE RAMASSE – AVENANT N°1**

Monsieur le Maire rappelle qu'à la suite de la signature de la convention de prestation de services entre CA3B et la commune de Ramasse concernant l'assainissement collectif et gestion des eaux pluviales urbaines, la commune avait émis une modification concernant le faucardage des filtres plantés de roseaux qui était initialement prévu à la charge de la commune. La commune n'ayant pas les moyens matériels pour effectuer cette tâche, cette prestation sera donc assurée par CA3B, ce qui engendrera une déduction du montant de la prestation des services effectués, à hauteur de 350 euros.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'avenant n°1 de cette convention et autorise le Maire à signer tout document s'y rapportant.

**GSM – DEVIS NUMÉRISATION DE LA CARTE COMMUNALE AU FORMAT STANDARD SIG**

Monsieur le Maire informe de l'obligation des communes à déposer leurs documents d'urbanisme au Géoportail de l'Urbanisme à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020. Pour ce faire, les documents doivent être au format CNIG seul compatible. Le devis du bureau d'études GSM pour la production des données à ce format se monte à 900 € TTC.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le devis du géomètre GSM pour 900 euros TTC et autorise le Maire à signer ce document.

**FORÊT COMMUNALE : ENTRETIEN DU PARCELLAIRE- ENTRE PARCELLES 13 ET 14**

L'Office National des Forêt informe la commune des prochains travaux de maintenance, entre la parcelle 13 et 14 pour un montant estimé de 470 euros TTC.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité l'entretien parcellaire pour 470 euros TTC.

**RAPPORT ANNUEL DE LA STEP**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le rapport annuel de la STEP, suite aux visites 2 fois par an de la SATESE. Après étude de l'analyse, il ressort que le fonctionnement général est très satisfaisant, que les ouvrages sont très bien entretenus et que les effluents traités correspondent aux exigences épuratoires.

**FOUR COMMUNAL : CHOIX DES ENTREPRISES**

Monsieur le Maire expose au conseil, différents devis concernant la cheminée et la maçonnerie pour le remplacement du four communal. Après étude des devis, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de confier les travaux de la cheminée à l'entreprise SANIDEAL pour un montant de 1705,20 € TTC et les travaux de maçonnerie à LIGNON RENOVATION pour un montant de 5420 € TTC et autorise le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

## **TABLEAU PERMANENCE DES ELECTIONS - 1<sup>er</sup> ET 2<sup>nd</sup> TOUR**

Au vu des prochaines élections municipales, le tableau de permanence des élections a été dressé.

## **CHAUFFAGE DU BÂTIMENT COMMUNAL**

### **CHOIX D'UN SYSTEME DE CHAUFFAGE**

Le chauffage du bâtiment communal nécessite un remplacement du fait de sa vétusté. Après étude du classement des énergies que le SIEA nous a transmis, il s'avère que le chauffage aux granulés de type pellet est le moins coûteux et le moins polluant. Monsieur le maire présente un devis estimatif pour remplacer l'actuelle chaudière au fuel.

Le conseil municipal valide à l'unanimité ce type de chauffage et une consultation sera lancée auprès des entreprises afin d'avoir des devis concernant ce projet.

## **BUDGET 2020 - ORIENTATIONS**

En vue de la préparation du budget 2020, et après un exposé concis du budget 2019 de la commune, Monsieur le Maire présente les orientations budgétaires du budget 2020 qui sera voté par la prochaine municipalité.

## **DELEGATIONS DU MAIRE**

Achat d'un isoloir PMR pour les personnes à mobilité réduite à 280,50 € HT.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Point sur la carrière de Drom : A la suite d'une réunion à Ramasse et à Drom avec des acteurs directs et indirects de ce projet, il est à noter que la SNCF revient sur sa décision négative et proposera un aménagement du passage à niveau. Dans la traversée du village de Ramasse, aucune solution viable n'a été proposée.

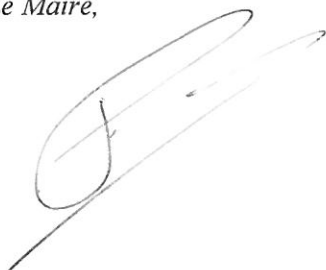
- Point sur l'éclairage public : donne satisfaction. Quelques zones d'ombres subsistent dans le village et nécessiteraient la pose de lampadaires. Malgré la réduction de puissance des ampoules, la luminosité reste importante, ce qui pourrait donner lieu à une étude pour la diminuer puisque le système le permet.

- Les nids de poule de la route du viaduc seront réparés semaine 12.

- le repas des aînés aura lieu le 29 novembre 2020.

La séance est levée à 21h55

Le Maire,



Affiché le 14 février 2020